

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

N° 002899/ 2018

Division des Personnels  
Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

DPES

Bureau de la Gestion Collective et  
Prévisionnelle

Dossier suivi par  
Frantz EVUORT  
Cosette SYLVESTRE  
Smeeth SALBOT

Téléphone  
0590 47 83 55  
0590 47 83 68  
0590 47 83 67  
Fax  
0590 47 81 61

Courriel  
ce.dpes@  
ac-guadeloupe.fr

Localisation  
Parc d'activités La Providence  
ZAC de Dothémare

Adresse postale  
B.P. 480  
97183 Les Abymes  
cedex

Le Recteur de Région Académique de Guadeloupe  
Recteur d'académie,  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services de l'Education  
nationale

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

**Objet : Mouvement intra-académique des PEGC – rentrée scolaire 2018**  
**Références : - BOEN spécial n° 2 du 9 novembre 2017.**

- Arrêté rectoral du 13 mars 2018 portant sur l'organisation du mouvement intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels du second degré pour la rentrée 2018.

J'ai l'honneur de vous demander d'informer l'ensemble des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) de votre établissement des dispositions relatives au mouvement intra-académique 2018.

### **La saisie des candidatures se fera :**

**du Jeudi 22 mars 2018 à 14 heures (heure locale)**

**au Lundi 09 avril 2018 à 7 heures (heure locale)**

**UNIQUEMENT à partir du formulaire papier joint en annexe**

En cas de problème de connexion, les personnels sont invités à contacter :

**sosleka@ac-guadeloupe.fr ou la plateforme assistance 0590 47 81 48**

**et /ou le bureau de la Gestion Collective : 0590 47 83 55**

**aux heures d'ouverture du Rectorat**

**Journées Portes Ouvertes : (accueil, conseil, aide à la saisie)**

- **Lundi 26 mars 2018** de 8h00 à 12h30 (Rectorat - Zac de Dothémare - Abymes)
- **Mercredi 28 mars 2018** de 8h30 à 12h30 (Rectorat - Zac de Dothémare - Abymes)
- **Jeudi 05 avril 2018** de 8h30 à 12h30 (Rectorat - Zac de Dothémare - Abymes)

**Envoi des confirmations dans les établissements : Lundi 09 avril 2018**

**Limite de retour des confirmations au rectorat : Jeudi 12 avril 2018, dernier délai**

Il est conseillé aux candidats à une mutation de ne pas attendre les derniers jours pour la saisie de leurs vœux.

Tous les personnels momentanément absents de votre établissement (stage, congé de maternité, congé de maladie ordinaire ou de longue maladie, etc.) seront individuellement informés des présentes dispositions par vos soins.

### I - PERSONNELS CONCERNES

- les PEGC nommés dans l'Académie à l'issue du mouvement interacadémique ;
- les PEGC en disponibilité sollicitant leur réintégration ;
- les PEGC en congé de longue maladie, longue durée ou en réadaptation, qui souhaitent réintégrer un poste d'enseignement à la rentrée 2018. L'affectation des intéressés ne pourra être effective qu'après l'avis favorable à une réintégration émis par le Comité Médical Départemental ;
- les PEGC en position de détachement qui désirent réintégrer un poste d'enseignement dans l'académie de la Guadeloupe ;
- les PEGC titulaires d'un poste à titre définitif ou affectés en zone de remplacement qui souhaitent obtenir un changement d'affectation ;
- les PEGC touchés par une mesure de carte scolaire.

La liste des postes vacants sera affichée sur le site web académique : <http://www.ac-guadeloupe.fr> à gestion des ressources humaines, gestion administrative des personnels, personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré.

Toute mutation pouvant générer une nouvelle vacance, les participants sont invités à demander tous les postes qui les intéressent.

L'attention des candidats est appelée tout particulièrement sur l'inscription correcte des vœux et l'utilisation des codes.

Le nombre total des vœux ne peut être supérieur à 5.

Les PEGC affectés en zone de remplacement doivent obligatoirement participer au mouvement intra-académique en élargissant au maximum leurs vœux afin d'obtenir, dans la mesure du possible, un poste définitif dans un établissement.

**IMPORTANT** : Les personnels doivent effectuer leur demande à partir de la fiche de renseignements jointe en annexe.

### II- PIÈCES A FOURNIR EN FONCTION DES SITUATIONS A JUSTIFIER

Les confirmations de vœux seront signées par le candidat et par le chef d'établissement et obligatoirement accompagnées de toutes les pièces justificatives dûment numérotées :

- **Enfants à charge de moins de 20 ans au plus au 31 août 2018** : photocopie du livret de famille.
- **Rapprochement au titre de la résidence de l'enfant** : pour enfant à charge de moins de 18 ans au plus au 31 août 2018 photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique, joindre tous les justificatifs et les décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

- **Rapprochement du conjoint** : attestation récente d'emploi ou certificat de résidence délivré par la mairie du conjoint ou du partenaire PACS.
- **Demande formulée au titre du handicap** : les dossiers doivent parvenir au médecin conseiller du Recteur, avant le **vendredi 06 avril 2018**, délai de rigueur. En cas de situation médicale grave concernant une maladie de l'enseignant ou une invalidité à 80 % du conjoint ou d'un enfant, confirmée par le Médecin Conseiller du Recteur, **une bonification de 120 points** est accordée.

Il appartient aux intéressés de prendre rendez-vous au préalable avec le service concerné :

**M. ou Mme le Docteur - Conseiller Technique du Recteur**  
(Rectorat - site de Dothémare)  
☎ : 0590 47 81 26  
ce.sve-medical@ac-guadeloupe.fr

Il est recommandé de conserver une copie de l'accusé de réception de la demande de mutation.

En cas d'annulation de la participation au mouvement, l'enseignant devra obligatoirement en avvertir la DPES au plus tard le **Samedi 05 mai 2018** mais ne recevra pas d'accusé de réception.

En cas de difficulté, il convient de joindre à la DPES :

- le bureau de la Gestion Collective : 0590 47 83 55 / 0590 47 83 67 / 0590 47 83 68

Je vous demande de bien vouloir assurer la plus large information auprès de l'ensemble des personnels concernés.

**ACCUSES DE RECEPTION, confirmation des vœux seront envoyés directement Les dans les boîtes électroniques des établissements dans la journée du Lundi 09 avril 2018.**

Elles devront **IMPERATIVEMENT** être retournées à la DPES (Cellule Mouvement, Rectorat) au plus tard le **Jeu**di 12 avril 2018.

- En cas de **non réception des confirmations** de demande de mutation le **Lundi 09 avril 2018**,
- En cas de **problèmes techniques** pour l'édition de ces confirmations dans votre établissement,

**vous devez impérativement contacter :**

la plateforme assistance (Rectorat - site de Dothémare)

☎ : 0590 47 81 48

ou à l'adresse électronique suivante : [sosleka@ac-guadeloupe.fr](mailto:sosleka@ac-guadeloupe.fr)

*Pour le Recteur et par délégation*  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des Relations et  
Ressources Humaines

**Emmanuel HENRY**

Copie pour information aux organisations syndicales



ANNEXE

**FICHE A REMPLIR EN CAS DE PROBLEME DE CONNEXION**

*Académie de la Guadeloupe - Rectorat Parc d'activités la Providence site de Dothémare*

Votre attention est appelée sur le fait que vous ne pouvez remplir, sans risque d'erreurs, votre demande de mutation si vous n'avez pas pris connaissance de la note de service relative au mouvement des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et Psy-EN pour la rentrée scolaire 2018 publiée au Bulletin Officiel de l'éducation nationale n° 2 du 9 novembre 2017.

DPES 3 Gestion Collective - Mvt Intra 2018

M  Mme

Nom

Nom d'usage

Prénom

Date de Naissance

Discipline De Mouvement :

Adresse: \_\_\_\_\_  
Téléphone domicile : \_\_\_\_\_  
Téléphone portable : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

MOUVEMENT INTRA – ACADEMIQUE 2018 (voir notice explicative)

REINTEGRATION

Mutation

**DEMANDE FORMULEE AU TITRE DU HANDICAP – (date limite le vendredi 06 avril 2018)**

je signale que je dépose un dossier auprès du médecin-conseil du Recteur

**ENGAGEMENT A REMPLIR OBLIGATOIREMENT**

Je soussigné, après avoir pris connaissance de la note de service annuelle relative aux mutations, m'engage à accepter l'affectation qui me sera désignée à l'issue des opérations du mouvement.

Nombre de pièces jointes au dossier :

A \_\_\_\_\_, le

Signature : \_\_\_\_\_

IDENTIFIANT EDUCATION NATIONALE  
(NUMEN)

Vœux classés par ordre de préférence

| N° du VCEU | code de l'ETABLISSEMENT | Libelle de l'Académie<br>exprimé en clair |
|------------|-------------------------|---|
| 1          |                         |   |
| 2          |                         |   |
| 3          |                         |   |
| 4          |                         |   |
| 5          |                         |   |

En cas de demande simultanée ou d'un rapprochement de conjoints, indiquer le  
vœu groupe de communes

Code GEO

Vœu GEO

SITUATION ADMINISTRATIVE

Activité

Date de nomination ou dans le dernier poste occupé

Autres cas (à préciser, exemple : CLM, disponibilité, etc)

SITUATION FAMILIALE OU CIVILE

Marié(e), PACS ou non marié(e) avec enfants reconnus

Seul(e) avec enfant(s) à charge

Autres cas (à préciser) \_\_\_\_\_

Nombre d'ENFANTS A CHARGE de moins de 20 ans au 31/082018 :

(l'absence de pièces justificatives entraînera la perte des bonifications)

**SITUATION DU CONJOINT (examinée au plus tard au 31 août 2018)**

NOM – PRENOM : .....

PROFESSION : .....

DISCIPLINE (s'il s'agit d'un agent du second degré) : .....

DATE DE MARIAGE ou de PACS :

LIEU DE RESIDENCE PROFESSIONNELLE : ..... DPT : .....

LIEU DE RESIDENCE PRIVEE : ..... DPT : .....

NOMBRE D'ANNEE DE SEPARATION (uniquement pour les enseignants affectés en COM)

En cas de DEMANDE DE MUTATION SIMULTANEE AVEC UN AUTRE AGENT DU SECOND DEGRE,

inscrire ci-dessous son NUMEN et son académie

ACADEMIE : .....

(l'absence de pièces justificatives entraînera la perte des bonifications)

| Année scolaire de séparation | Situation de l'enseignant (activité, congé parental, disponibilité, détachement, etc..) | Lieu de résidence professionnelle ou privée |
|------------------------------|---|---|
|                              |   |   |

Adresse personnelle du demandeur (et/ou en France et à l'étranger)

.....  
.....  
.....

\_\_\_\_ Téléphone personnel: .....

Télécopie: ..... Courriel : .....